

Cadre réservé au STM

N°		
	Mois	N°

I IBERTÉ -	ÉGALITÉ -	FRATERNITÉ

DEMANDE DE MATERIEL

Toute demande doit être déposée obligatoirement une semaine avant tout déplacement (7 jours ouvrés)

Année

1) LE DEMANDE	UR	□ Monsieur	Monsieur Madame		-	□ Mademoiselle					
Prénom - NOM											
Dénomination											
Adresse géograph	nique							C/MER		C/MT	
Servitude, rue, rou	ıte										
Téléphone				Télé	copie						
2) RESERVATION	N										
Objet de la réserva	ation										
Lieu de la manifes	station										
Date de la manifes			Date d'en	lèvement			Date	de retour			
3) MATERIEL SO	LLICITE										
•		Matériel so	llicité			Quan	tité	Disponib	le	Non disponible	
Chaises											
Table de 8 person	nes										
Plancher 1,22 x 2,4	44										
Chapiteau 6m x 4r	n (réservé aux enterre	ments)									
Chapiteau 6m x 9r 10.000 F CFP par jour supple		r jour hors week-end et 10.00	0 F CFP par jour supplément	taire - 35.000 F CFP pour l	e week-end e	et					
Chapiteau 6m x 12m (35 000 FCFP le premier jour hors week-end et 10.000 FCFP par jour supplémentaire - 45 000 FCFP pour le week-end et 10.000 FCFP par jour supplémentaire)						t					
Toilettes chimique		charge du demandeur)									
Autres											
4) CONDITIONS	POUR LE PRÊT	DE MATERIEL									
devra assurer la manutention des chaises, des tables et des planchers fors de leur retrait au STM ainsi que lors de leur retour. La location du matériel est payable 7 jours avant la date de l'ivrasion de celui-ci. Une fois le paiement effectué, fi polome présente son reçu aux services techniques pour la sortie du matériel. Le montage du chapiteau sera effectué par les STM la veille de la manifestation. Vous prendrez contact avec le responsable de STM au 40.42.57.72 pour les modalités de transport, de récupération et de retour de matériel aux services techniques Au titre de sa mission d'initérêt public, la Mairie de Arue collecte des données personnelles relatives notamment à votre état civil et votre adresse. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destriré aux services habilités. Ces données sont à usage strictement interne. La Mairie de Arue conservera ces données en base active le temps nécessaire au traitement, puis elles seront archivées selon les obligations requeur. Conformément au Réglement Général à la Protection des Données (ROPD) et à la loi informatique et libertes n'78-17 du 06 janvier 1978 modified, evou dispossez d'un droit d'accès, de recilication, d'effecuement, de portabilité, de limitain en d'opposition au traitement de vos données en contactant le Délégué à la protection des données (IV-DPO-105820) de la Mairie de Arue (courriel : opo@arue,pf) et en justifiant de votre identité ou le secrétaint (mainé@arue pl- Activate Phipier PK 5676 chrontagnes, sortés nous autre des parts que vous drois informatique et libertés (www. valued Phipier PK 5676 chrontagnes, sortés autre de l'extre de l'extre de la contactant le Délégué à la protection des données (IV-DPO-105820) de la Mairie de Arue (courriel : opo@arue,pf) et en justifiant de votre identité ou le secrétaint (mainé@arue pl- Activate Phipier PK 5676 chrontagnes, portés nous avec de l'extre de la courrie de l'extre de la civil de la la courrie de la courrie de la civil de la courrie de la civil de la courrie de la											
Envoi de la deman	nde au STM le :		R	etour de la deman	ide au se	ecrétariat le	: [
5) VISA DE LA D	IRECTION										
Visa du Dir	ecteur Général de	es Services		Décision du	ı Maire			Vi	isa du	ı Maire	
		Prêt du matériel Prêt de chapiteau Favorable Gratuit Défavorable Payant									
Envoi de la deman	nde au STM le :		Dema	ande remise au re	sponsab	ble de cellule	e le :				
6) GESTION DU	MATERIEL										
Sortie du matériel	le:			Retour du	matériel	l le :					
Signature du demandeur Signature de l'agent											
Matériel	Chaises	Tables	Plancher	Barrières	Cha	apiteau	T	C (WC)	C	Observations	
Revenu											
Endommagé											
Signature	du demandeur		Signat	ure des STM		(Copie	□ Compt	abilité urces	é humaines	